



# Au fil de l'eau

LETTRE D'INFORMATION SUR LA

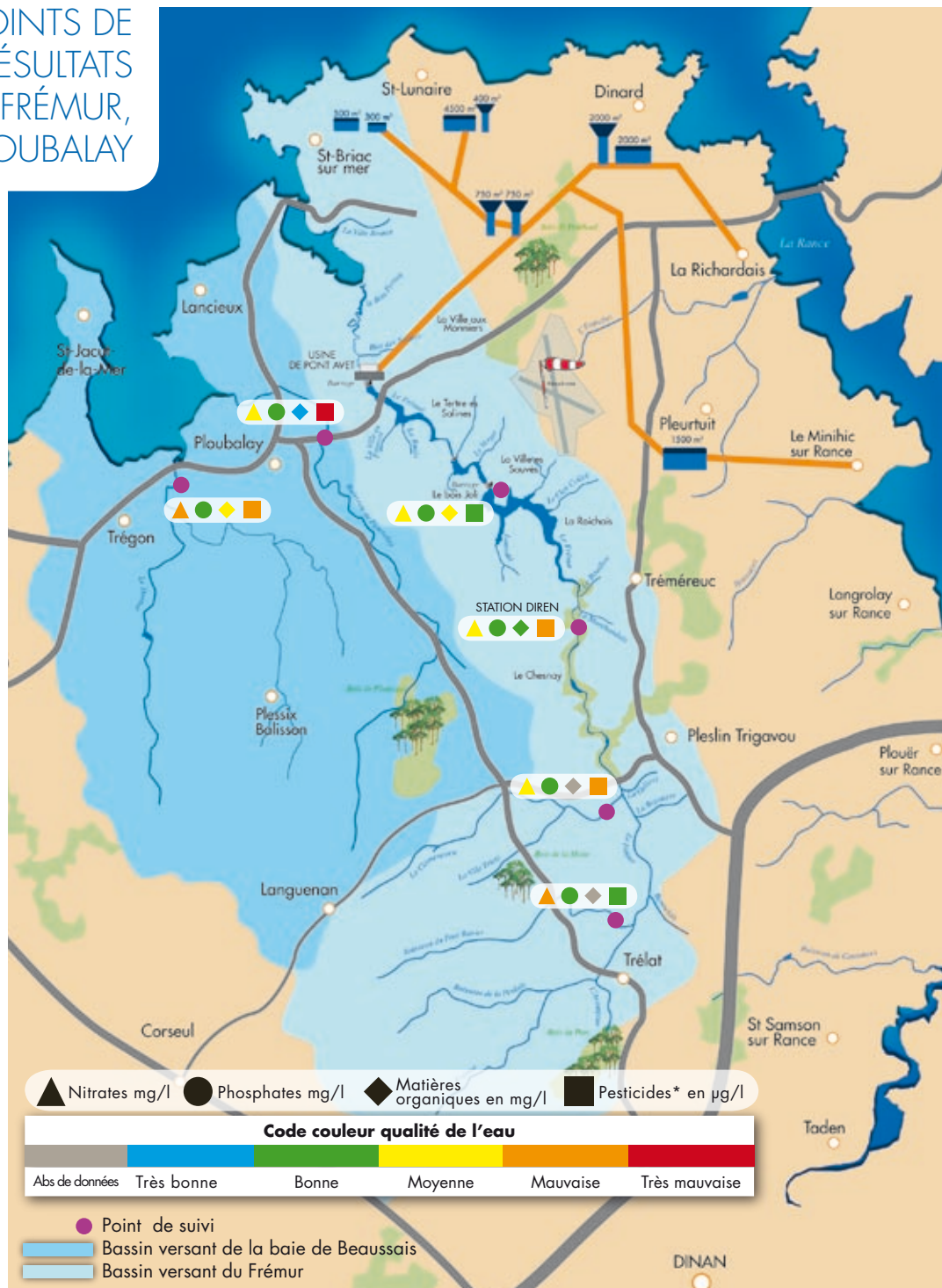
QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR ET DE LA BAIE DE BEAUSSAIS - N° 17 JUILLET 2010

## Pour lutter contre les herbes indésirables, adopter les paillages

### CARTE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT ET RÉSULTATS SUR LE FRÉMUR, LE DROUET ET LE FLOUBALAY

Situation de novembre 2009 à mai 2010 (moyenne)  
**Suivi mensuel de la qualité de l'eau**  
*une fois par mois hors crue plus une fois en crue s'il pleut suffisamment (plus de 10 mm en 24 heures)*

Source : SMPEPCE, CG22, DDTM 22 CQEL



### Sommaire

Page 1  
*La qualité de l'eau*

Page 2-3  
*Dossier jardinage au naturel : paillages, comment les utiliser ?*

Page 4  
*Arrêté d'interdiction de désherbage chimique près des points d'eau*

\* glyphosate = désherbant utilisé par tous et isoproturon = désherbant agricole du blé

# Le jardinage au naturel : paillages, comment les utiliser ?

## Les paillages sont utiles pour :

- Limiter la germination des herbes indésirables
- Maintenir l'aération et la structure du sol
- Apporter de l'humus au sol et aux plantes
- Maintenir la fraîcheur du sol
- Gagner du temps

## Comment choisir son paillage ?

- Privilégier un paillage biodégradable ou naturel
- Privilégier les déchets du jardin pour les recycler en paillage (tontes, branches broyées...). Cela évite d'aller à la déchetterie
- Adapter le paillage aux plantes.  
*Ex. les écorces de pin sont acides et doivent être installées de préférence autour des plantes aimant l'acidité.*

## Comment installer un paillage ?

- Débarrasser le sol de toute herbe avec ses racines
- Casser les mottes, aplanir
- Apporter du compost
- Planter et/ou installer le paillage autour des plantes sur 5 à 10 cm
- Regarnir en paillage au fil du temps, le paillage se décompose

## Nature en fête 11 et 12 septembre 2010

**Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude sera présent à Dinard le week-end du 11 et 12 septembre 2010 au salon "Nature en Fête".**





### Quelques idées de paillages récupérés au jardin



#### **Les tontes de gazon :**

Penser à les faire sécher avant de les installer ou bien les retourner une fois en place (sur 5 à 10 cm). Durée de vie de quelques mois. Paillage polyvalent : massifs de fleurs vivaces et annuelles, potager, haies...



#### **Les broyats de branche :**

Nécessite un broyeur de végétaux. Installer les broyats sur 5 à 10 cm. Durée de vie d'un an. Paillage polyvalent : massifs de fleurs vivaces et annuelles, potager, haies...



↳ Ces deux paillages peuvent-être mélangés à des feuilles mortes

### Quelques idées de paillages achetés en jardinerie



#### **Les écorces de pin**

Les installer sur 5 à 10 cm. Durée de vie de plusieurs années. Préférer les plantes aimant l'acidité dans les massifs de vivaces.



#### **La pouzzolane** (roche volcanique)

installer sur 5 à 10 cm. Durée de vie très longue. A privilégier dans les massifs de vivaces.



# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL NON TRAITEMENT PRÈS DES POINTS D'EAU

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2008 (Impression couleur)

## Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

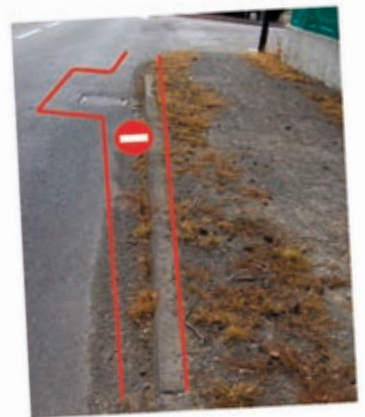
A MOINS DE 5 MÈTRES MINIMUM  
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU  
figurant sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.  
Consultez l'étiquette car la distance peut  
être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 MÈTRE DE LA  
BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS  
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,  
POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant  
pas sur les cartes IGN 1/25 000<sup>e</sup>.



SUR AVALOIRS,  
CANIVEAUX ET BOUCHES  
D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS,  
ET ENTREPRENEURS.  
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS  
D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>



Syndicat Mixte de  
Production d'Eau Potable  
de la Côte d'Emeraude

Au fil de  
l'eau

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11  
Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet - Rédactrice : Bérangère Hennache  
Conception graphique : envol créations graphiques 02 99 88 97 86  
Dépôt légal : juillet 2010 - Document imprimé à 7 770 exemplaires  
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique